



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 16 septembre 2021

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, Lara DUPLAIX, David GUILLAUME, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Françoise TULARS.

Absents excusés : Marie-Paule DUBREUIL, Jérôme JOMIER, Brigitte TOURET.

Pouvoirs : Marie-Paule DUBREUIL à Jérôme MERLIN, Jérôme JOMIER à Karine KREMER, Brigitte TOURET à Paula CHAUSSENOT.

Avant de commencer la séance, M. le Maire procède à la lecture du compte rendu des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 15 juin 2021.

1- Toiture auvent : décision modificative

Une facture de 5 088 €, pour la toiture de la structure bois (kiosque ou gloriette) place de la Fontaine, est à régler. Il est précisé que cette structure contribue à l'embellissement du centre bourg.

Les crédits nécessaires à l'équilibre de cette opération seront prélevés sur :

- Acquisition matériel (-4 400 €)
- Le puits du stade (- 440 €)
- La borne électrique (- 250€)

Vote :

Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de la toiture de l'auvent et adopte la décision modificative correspondante.

2- Evolée : cession logement 45 place des érables :

La Direction départementale des territoires demande pour chaque cession l'avis du conseil municipal. Il est précisé qu'il s'agit d'un logement vacant.

Vote :

Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la cession du logement 45 place des érables.

3- Aliénation de l'excédent du chemin rural N°39 « La Grande Garne » suite enquête publique :

M. le Maire précise que ce chemin n'est plus exploité, qu'il aboutit dans une parcelle privée et le rapport d'enquête émet un avis favorable sans aucune réserve au projet d'aliénation de la portion du chemin rural N°39.

Le bornage (768€), l'annonce (795€), les honoraires du commissaire (508€) ont été réglés par la commune. M. le Maire propose la vente au prix de 0.30€/m² auxquels il est proposé d'ajouter les frais supportés par la commune pour ce dossier.

Vote :

Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'aliénation de l'excédent du chemin rural N°39 situé dans le hameau de La Grande Garne au prix de 2 191 €.

4- Location local d'accueil :

Le montant du loyer doit être fixé pour établir le bail. La commission économie a étudié le loyer en comparaison des tarifs appliqués par la maison médicale d'Ainay le Château et a fixé un loyer potentiel de 250 € pour un local de 65 m².

M. le Maire propose d'établir un loyer mensuel de 250€.

Vote :

Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la location mensuelle du local d'accueil à 250€ TTC.

5- Créances éteintes :

La Trésorerie a transmis une demande d'annulation de dette d'assainissement pour l'année 2020 correspondant à une créance éteinte d'un montant de 100€.

Le montant sera imputé au 6542.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les créances éteintes pour un montant de 100€ sur le compte 6542.

6- SDE 03 :

a. Mise en valeur de la chapelle Saint Eloy

Des tests d'éclairage ont été réalisés pour l'éclairage de la chapelle. M le Maire précise que la chapelle est privée mais fait partie du patrimoine local et est ouverte au public sur demande au propriétaire. Pour ce projet la commune bénéficie de 80% de subvention.

Montant global des travaux : 11 795€, reste à charge de la commune 2 360€. Il est proposé un paiement en une fois.

Vote :

Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de la mise en valeur de la chapelle Saint Eloy.

b. Renouvellement des projecteurs de l'église Saint Symphorien :

Il est question de renouveler les projecteurs en éclairage led, plus économique. Pour ce projet la commune bénéficie de 80% de subvention.

Montant global des travaux : 5 290€, reste à charge de la commune 1 058€. Il est proposé un paiement en une fois.

Vote :

Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement du renouvellement des projecteurs de l'église Saint Symphorien.

7. Modification dénomination route d'Hérisson :

Pierre Acolas, maire de Meaulne, de 1986 à 1999, a contribué à l'installation de l'entreprise Berry Wood, son père René avait fait don d'un terrain pour l'aménagement du terrain de football. Afin d'honorer leurs mémoires, il est proposé de rebaptiser la route d'Hérisson en la nommant rue René et Pierre Accolas.

Vote :

Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie la dénomination route d'Hérisson en rue René et Pierre Acolas.

Questions diverses :

- M Damoiseau indique que du matériel dont on n'a plus l'utilité est stocké à Vitray : deux débroussailleuses, une tondeuse et un taille haie thermique. Les biens seront vendus en l'état au plus offrant, les administrés intéressés devront proposer un prix sous enveloppe à adresser en mairie avant le 30/11/2021.
- M Kemih, maire de Vallon propose de s'associer avec la commune de Meaulne-Vitray pour mutualiser l'emploi d'un agent en charge de la prévention, médiation et répression sur les deux communes.
- La société BayWa.r.e. souhaite présenter son projet d'installation de panneaux solaires au prochain conseil.
- Il est demandé à M Merlin de quitter la salle afin de procéder à la lecture du courrier qu'il a adressé en Mairie, présentant ainsi son projet de transfert et d'agrandissement de la pharmacie de Meaulne et se montrant acquéreur des deux garages communaux, route de Paris, pour la somme de 10 000€. Les membres du Conseil Municipal propose d'étudier sa proposition au prochain Conseil Municipal.
- Lecture de la demande d'un particulier, intéressé par l'achat du local communal situé « Les Arpents » et proposition d'achat au prix de 20 000€ net vendeur. Les membres du conseil décident de faire estimer le bâtiment et d'évaluer le montant des travaux.
- Une plateforme de régulation médicale Samu Santé est mise en place afin de désengorger les Urgences et de coordonner le parcours de soins. Cette plateforme est active depuis Octobre 2020.
- Fréquentation du Canal de Berry à vélo sur le secteur de Saint-Amand: l'itinéraire a enregistré 27 000 usagers en 2020 et 11 000 en 2021, ce qui s'explique par des conditions météorologiques estivales peu favorables. La problématique du maintien d'un bon niveau

hydraulique est soulevée par M Merlin : le canal se vide par l'écluse de grand fond et l'étanchéité de la berge n'est pas assurée.

- M Damoiseau demande à ce que la signalisation « stop à 20m » soit déplacée et ne se retrouve plus dans le champ de vision de la chapelle Saint Eloy dans le bourg de Vitray.
- Il est demandé de mettre en place un balisage visible de la route pour la case à livres sous le préau de Vitray.
- Les riverains du bourg de Vitray regrettent le manque de suivi du désherbage de la place de la Mairie, M le Maire rappelle que la loi LABBE interdit l'utilisation de produits phytosanitaires depuis le 1er janvier 2017, pour les espaces verts et la voirie. Si cette interdiction est une bonne nouvelle pour la santé publique et la planète, elle nécessite toutefois l'implication et la participation de tous au quotidien, car le désherbage manuel est gourmand en temps et en main d'œuvre. Comme certains le font déjà, il est demandé à chacun de ne pas hésiter à nettoyer et entretenir ses trottoirs et pieds de murs des mauvaises herbes lorsqu'elles repoussent trop vite. Il est rappelé qu'un espace naturel est un espace qui vit.
- La municipalité réfléchit aux modalités de distribution des nouveaux numéros. Les habitants seront informés rapidement.
- M Merlin informe que le Salon du champignon se tiendra le 24 Octobre, le pass sanitaire y sera obligatoire.
- Mme Chaussonot informe de la création d'un groupe privé « petites annonces de Meaulne-Vitray » sur Facebook.
- Mme Tourret s'inquiète du risque de non respect des 4 stops dans le bourg de Vitray pendant la période du brame.
- Elle demande aussi à ce que soit anticipé l'entretien du parc et de la salle de Vitray en fonction des locations. Il est convenu que la secrétaire devra prévenir l'agent technique avant chaque location.
- Mme Tourret propose de réfléchir à l'installation de cavurnes funéraires dans le cimetière, il s'agit d'un petit caveau accueillant une ou plusieurs urnes.
- Le hangar communal est vide dans l'attente du stockage de la tonne à eau et autres matériels.
- M. Le Maire informe que les travaux de la fibre sont terminés et que les travaux en cours sont liés au transport du gaz du centre de méthanisation de L'ételon jusqu'à Vallon en Sully, le poste relais. Il est précisé qu'aucun raccordement ne sera réalisé. Les travaux sont dirigés par GRDF. Des perturbations seront occasionnées pendant quatre semaines environ.
- La Boucle de Tronçais aura lieu le 16 Octobre.

21h 52 la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal le mardi 19 octobre 2021 à 19h30.



Relevé